

EXAMEN PREALABLE DE LA CONCEPTION D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DONT LA CHARGE BRUTE DE POLLUTION ORGANIQUE EST COMPRISE ENTRE 1,2 KG/J ET 12 KG/J DE DBO5 (FICHE A.1.2)

Vous envisagez de réaliser des travaux sur votre installation d'assainissement non collectif, vous devez obtenir l'accord du SPIANC – Service Public Intercommunal d'Assainissement Non Collectif. Pour cela, vous devez remplir et déposer le présent document auprès du SPIANC accompagné de l'intégralité des pièces complémentaires demandées. Chaque installation d'assainissement non collectif doit faire l'objet d'une demande distincte. Votre dossier sera étudié en deux temps :

Date :

Reference :

Adresse :

Partie réservée au spianc

- Examen préalable du projet d'implantation sur la base du présent dossier renseigné
- Contrôle sur site effectué pendant les travaux (avant remblaiement) pour confirmer leur bonne exécution

Le contrôle de la conception et de la réalisation de toute nouvelle installation d'assainissement non collectif effectué par le SPIANC est une exigence découlant de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992. Il est encadré par l'arrêté du 21 avril 2015 modifié fixant les prescriptions techniques applicables à la conception, l'exploitation, la surveillance et l'évaluation de la conformité des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 1,2 kg/j et par l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités d'exécution de la mission de contrôle du SPIANC. Cet imprimé (8 pages) est un modèle de demande destiné au contrôle réglementaire des dispositifs d'assainissement non collectif. La présente demande doit être dûment complétée et signée par le demandeur. Elle doit être accompagnée des pièces nécessaires à la vérification des prescriptions relatives à l'assainissement non collectif. Le dossier complet doit être retourné au service préalable aux travaux. Ce document, une fois examiné et complété par le SPIANC, constitue le rapport (8 pages hors plans) prévu à l'article L2224-8 III 1° du Code Général des Collectivités Territoriales. Ces données sont exploitées dans le cadre de la gestion du service public de l'assainissement non collectif tel que prévu par les textes en vigueur. Les conditions de conservations, modifications, communication et limitation des données figurent au règlement du service. Vous pouvez accéder à vos données pour y exercer votre droit sur simple demande à (anc@civis.re). Consultez [le site cnil.fr](http://le.site.cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits.

Pour vous aider dans vos démarches, vous pouvez retrouver toutes les informations sur l'assainissement non collectif sur le site internet : www.assainissement-non-collectif.de-veloppement-durable.gouv.fr et y consulter le guide d'information sur les installations à l'attention des usagers ou vous rapprocher d'un professionnel. Des modèles (panneau d'information du public, courrier de demande de dérogation sans expertise, courrier de demande de dérogation avec expertise et cahier de vie) sont disponibles sur le site.

Une étude de définition de dimensionnement et d'implantation de filière est indispensable.

ENGAGEMENTS DU PROPRIÉTAIRE, Maître d'Ouvrage (à retourner au SPIANC à l'adresse anc@civis.re)

Je soussigné _____ certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts et que j'ai pris connaissance du règlement de service. En outre, je m'engage :

- À informer le SPIANC de toute modification de mon projet avant le début des travaux,
- À informer au moins 10 jours à l'avance le SPIANC de la date d'exécution des travaux et à réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'accord du SPIANC,
- À ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPIANC (contrôle de bonne exécution des travaux);
- À procéder à la réception des travaux et à communiquer le procès-verbal et ses annexes au SPIANC. Dans le cas où le propriétaire réalise lui-même les travaux, une attestation sur l'honneur confirmant le respect des règles de l'art devra être transmise au SPIANC
- À ne pas évacuer les eaux pluviales dans le système d'assainissement et à assurer le bon entretien de son installation, conformément aux consignes du fabricant et à transmettre les résultats d'autosurveillance au service en charge du contrôle,
- À m'acquitter de la redevance prévue dans le règlement de service du SPIANC.

Fait à : _____ le _____

Signature

1 Informations générales

➔ NATURE DE LA DEMANDE

Le projet d'installation d'assainissement non collectif est prévu dans le cadre :

- d'une demande de permis de construire **d'une construction neuve** (CC)
- d'une demande de permis de construire **d'une construction déjà existante** (transformation, agrandissement) (CC)
- de la réhabilitation ou de la création d'une installation sans permis de construire (CN)
- d'une modification du projet d'installation suite à une précédente conclusion du SPIANC.
- Dans ce cas, indiquer ci-contre la référence (numéro) du précédent projet. (AM)

Réf. du précédent projet

➔ COORDONNÉES DU MAITRE D'OUVRAGE / PROPRIÉTAIRE

Nom de famille et prénom du propriétaire : _____ Nom d'usage : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____ Tél : _____

Courriel : _____ @ _____

En remplissant le présent formulaire, j'accepte de recevoir par courrier électronique les documents de l'administration concernant mon projet d'assainissement.

La facturation est faite au nom du propriétaire (art. R2224-19-8 du CGCT). Si vous prenez en charge la facture pour le compte du propriétaire et qu'elle soit adressée à votre nom, dans le cadre d'une vente par exemple, merci de préciser le nom et les coordonnées ci-dessous et de joindre obligatoirement un mandat.

Désignation / Nom et prénom du mandataire : _____

Adresse du projet d'installation d'assainissement (si différente de l'adresse du demandeur) :

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____ Tél : _____

Courriel : _____ @ _____

Référence cadastrale de l'habitation assainie (section et numéro) : _____

Référence où est situé l'installation d'assainissement, si différente : _____

Joindre obligatoirement un extrait cadastral de la parcelle d'implantation de l'ANC

2 Caractéristiques du projet (à renseigner obligatoire par le pétitionnaire)

➔ CONCEPTION & MISE EN OEUVRE

Concepteur du projet (bureau d'études, maître d'œuvre, etc.)

Nom : _____ Tél : _____ Courriel : _____ @ _____

Adresse complète : _____

Installateur (entreprise ou particulier) – si connu

Nom : _____ Tél : _____ Courriel : _____ @ _____

Adresse complète : _____

➔ ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE L'IMMEUBLE

Desserte en eau par distribution publique (Sources & Eaux, autres...) privée
 si privé, le captage privé est-il à proximité ? Oui Non Ne sais pas
N.B. : il peut s'agir d'un captage situé sur la même parcelle ou sur une parcelle voisine
 Si oui, l'ouvrage est-il déclaré ? Oui Non Ne sais pas
 Si oui, l'eau est utilisée pour l'alimentation humaine ou l'arrosage de légumes destinés à la consommation humaine ? Oui Non

Partie réservée à l'agent du SPIANC
 Autre information à disposition du SPIANC, complémentaire

N.B. : la création d'une installation d'assainissement non collectif à moins de 35 m d'un forage déclaré n'est possible que lorsqu'il est démontré que l'implantation permettra de garantir une eau propre à la consommation humaine.

➔ **CARACTERISTIQUES DE L'IMMEUBLE**

Existe-t-il déjà un dispositif d'assainissement sur la parcelle ?
 Oui Non Si oui, sera-t-il en partie conservé ? Oui Non
Les détails des éléments conservés sont à identifier sur les plans jointre à la demande

Plusieurs immeubles sont raccordés à une unique installation d'assainissement : Oui Non
 Si oui, indiquez combien d'immeubles sont raccordés à l'installation ? _____



Nota : Les immeubles doivent être clairement identifier sur les plans.
Chaque installation d'assainissement non collectif doit faire l'objet d'une demande distincte

Dimensionnement retenu



Une note de calcul est obligatoire et doit être jointe en annexe
 Dans le cas d'extension, le dimensionnement doit être considéré après travaux

Quel est (quels sont) le(s) type(s) de locaux qui sera (seront) desservi(s) par l'installation ? :
 Résidentiel Location Autre (préciser) : _____

Quelle est la capacité d'accueil totale retenue de(s) l'immeuble(s) ? : _____ EH (Équivalent habitant)

Renseigner le tableau ci-dessous (ou joindre un détail similaire) en précisant pour chaque usage le volume journalier d'eaux usées retenues :

Usage et n° des locaux	Nature des eaux usées produites		Volume journalier l/ j
_____	<input type="checkbox"/> Domestique & Assimilé	<input type="checkbox"/> Autres _____	_____
_____	<input type="checkbox"/> Domestique & Assimilé	<input type="checkbox"/> Autres _____	_____
_____	<input type="checkbox"/> Domestique & Assimilé	<input type="checkbox"/> Autres _____	_____
_____	<input type="checkbox"/> Domestique & Assimilé	<input type="checkbox"/> Autres _____	_____
Soit un volume total journalier d'eaux usées retenu pour le dimensionnement de l'installation de (en litres/jours) :			_____

OBSERVATIONS (vous pouvez préciser toutes les informations qui vous paraissent utiles pour permettre au SPIANC l'examen du projet d'installation)

➔ **COLLECTE DES EAUX PLUVIALES**

Les eaux pluviales seront-elles bien évacuées indépendamment des eaux usées ? Oui Non
N.B. Le système de collecte des eaux pluviales ne doit pas être raccordé au système de collecte des eaux usées, sauf justification expresse et à la condition que le dimensionnement du système de collecte et celui de la station de traitement des eaux usées le permettent..

➔ **CARACTÉRISTIQUES DU TERRAIN**

Date _____ Référence de l'étude de faisabilité de l'assainissement ou de l'étude de sol ? _____



L'étude devra être jointe au présent dossier et fournir les à minima les informations ci-dessous :

Les données générales :

- Terrain inondable ou zones humides
- Présence d'une nappe d'eau (*hors niveau exceptionnel*)
- Pente du terrain existant et reconstitué
- Zone à usage sensible
- Autre zonages particuliers (PPRI, etc.)
- Flux à traiter (dimensionnement cf. § Dimensionnement retenu)

Les données sur l'environnement

- Surface totale de la parcelle d'implantation
- Description de la parcelle (disponible pour l'ouvrage d'assainissement, points de rejets éventuels etc.)

Les données pédologiques :

- Sondage de reconnaissance pour l'appréciation de la nature du sol (nature, texture et structure du sol, détection de présence d'hydromorphie etc.)
- Profondeur et nature du substratum
- Mesures de perméabilité (capacité d'épuration et d'infiltration)

Partie réservée au SPIANC

Éléments fournis

- Oui Non
- Oui Non
- Oui Non
- Oui Non
- Oui Non
- Oui Non
- Oui Non
- Oui Non
- Oui Non
- Oui Non
- Oui Non

RAPPEL IMPORTANT : la présente demande sera impérativement accompagnée d'un plan d'implantation de l'ANC au 1/500 ou 1/200 sur lequel l'immeuble concerné par la demande et les différents éléments de la filière d'assainissement projetée (canalisations, ventilations, prétraitement, traitement primaire et secondaire, évacuation ...) devront obligatoirement figurer à l'échelle.

➔ **CARACTÉRISTIQUES DE L'INSTALLATION PROJETÉE**

DETAIL DU DISPOSITIF DE TRAITEMENT

Prétraitement

- Dégrilleur
- Dégraisseur
- Autres prétraitements :

Capacité nominale: _____ EH ou _____ m3/j

Surface occupée par le traitement secondaire : _____ m²

Profondeur de fouille : _____ m

Si présent, joindre obligatoire la fiche technique (caractéristiques) et le plan du prétraitement

Traitement primaire

- Fosse toutes eaux Volume : _____ m³
- Décanteur digesteur Volume : _____ m³
- Autre dispositif (fosse chimique, fosse d'accumulation) : _____

Capacité nominale: _____ EH ou _____ m3/j

Surface occupée par le traitement secondaire : _____ m²

Profondeur de fouille : _____ m

Joindre les fiches techniques ou préciser les caractéristiques (note de calcul et plan) des ouvrages

Partie réservée au SPIANC

Le prétraitement est adapté ?

- Oui Non

Le dispositif est réglementaire ?

- Oui Non SO

Le dispositif de traitement est-il adapté aux contraintes de sol ? (Perméabilité, nappe, pente, etc.)

- Oui Non

Traitement secondaire

- Système d'épuration par le sol en place ou reconstitué (Tranchées, lit d'épandage, filtre à sable ou terre)
- Lit filtrant drainé à flux vertical à massif de Zéolithe
- Autre dispositif

Désignation _____

Description de l'installation :

Capacité nominale: _____ EH ou _____ m3/j

Surface occupée par le traitement secondaire : _____ m²

Profondeur de fouille : _____ m

Joindre les fiches techniques ou préciser les caractéristiques (note de calcul et plan) des ouvrages

Autres observations :

Toilettes sèches :

Dans le cas de toilettes sèches, renseigner dans le présent formulaire les dispositifs prévus pour le prétraitement, le traitement primaire, le traitement secondaire et l'évacuation des eaux ménagères.

Préciser les moyens qui seront mis en œuvre pour épandre sur la parcelle les boues produites (obligation réglementaire) : _____

Ventilations des ouvrages

Le dimensionnement du dispositif de traitement est-il adapté au logement/capacité d'accueil ?

- Oui Non

L'implantation de la filière est-elle adaptée aux contraintes sanitaires ? (proximité d'une zone à enjeux sanitaires ou d'un captage d'eau etc.)

- Oui Non

Le dispositif est-il adapté au contexte (type d'usage, sensibilité du milieu, immeuble) ?

- Oui Non

CARACTÉRISTIQUES DE L'INSTALLATION PROJÉTÉE (SUITE)

DISPOSITIFS ANNEXES ÉVENTUELS

Joindre les fiches techniques et /ou une note descriptive

Chasse Automatique (chasse à auget, auget basculant)
 Pompe ou système de relevage
 Volume du poste : _____ L
 Usage : Eaux brutes Eaux prétraitées Eaux traitées
 Autres équipements électromécaniques : _____
Joindre le détail dans le cas où plusieurs poste ou chasse sont présents
 Puissance estimée de l'ensemble des équipements : (pompes, aérateurs, automates): _____ kW

MODALITÉS D'ÉVACUATION DES EAUX TRAITÉES¹

Par infiltration dans le sol en place
 Tranchée(s) d'infiltration / d'irrigation
 Lit d'infiltration / d'irrigation
 Par rejet dans un puits d'infiltration
 Le rejet est situé en zone sensible (joindre obligatoirement une étude hydrogéologique)
 Existe-t-il un autre point de déversement sur l'installation d'assainissement ou en amont (regards, Bypass ...) ? Oui Non

Joindre les caractéristiques et le plan (dimensions /profondeur etc.) des ouvrages d'infiltrations

DISPOSITIFS DE MESURES

Dispositif de prélèvement avant le rejet des eaux usées traitées
 Dispositif de mesure du débit en entrée du système d'assainissement
 Dispositif de mesure du débit en sortie du système d'assainissement
 Dispositif de mesure de la température et du PH
 Autre Dispositif de mesure : _____

N.B. Les caractéristiques et la position des dispositifs de mesure doivent être indiquées sur le plan masse du projet.

Description du dispositif: _____

GESTION DES DÉCHETS DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT

Quelle est la nature des déchets produits (refus de prétraitement, boues, graisses, sables, etc.) ? : _____

Quel est le mode de gestion de ces déchets ?
 • Estimation de la quantité des boues produites :
 • Destination des boues extraites :
 • Destination des autres déchets :
 Quel est le volume de production stockable ? :

N.B. le maître d'ouvrage doit pouvoir justifier de la pérennité de la filière de gestion des sous-produits de l'assainissement et de leur conformité réglementaire

Partie réservée au SPIANC

Le dispositif annexe est-il adapté au projet ?
 Oui Non SO

Cas de rejet par infiltration :
 Le rejet est-il adapté au contexte parcellaire et à la nature du sol ?
 Oui Non

Cas de rejet dans un puits :
 Le rejet est-il autorisé ?
 Oui Non SO

Pas de rejet en milieu superficiel envisagé ?
 Oui Non

Le dispositif de mesure est-il adapté au projet ?
 Oui Non SO

La gestion des sous-produits est-elle tracée et conforme ?
 Oui Non

Le volume de stockage couvert est-il suffisant ?
 Oui Non

¹Se référer au règlement du SPIANC et au règlement sanitaire

MAINTENANCE ET SURVEILLANCE DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT

Quels sont les essais et les contrôles préalables à la mise en service de l'installation prévue ? _____

Quelles sont les principales opérations de maintenance à réaliser sur l'installation d'assainissement non collectif ? :

(Renseigner le tableau ci-dessous ou joindre un détail similaire)

Composant de l'installation	Opérations	Fréquence
<input type="checkbox"/> collecte <input type="checkbox"/> traitement <input type="checkbox"/> autosurveillance	_____	_____
<input type="checkbox"/> collecte <input type="checkbox"/> traitement <input type="checkbox"/> autosurveillance	_____	_____
<input type="checkbox"/> collecte <input type="checkbox"/> traitement <input type="checkbox"/> autosurveillance	_____	_____
<input type="checkbox"/> collecte <input type="checkbox"/> traitement <input type="checkbox"/> autosurveillance	_____	_____

i Le maître d'ouvrage doit mettre en place un programme d'exploitation sur 10 ans adapté aux recommandations du fabricant. Le projet de « cahier de vie » contenant les modalités d'exploitation devra être joint à la demande. Les rapports d'essai, les documents de réception et le cahier de vie dans sa version définitive avec le programme d'exploitation sur 10 ans seront remis lors de l'achèvement de l'ouvrage. Un modèle de cahier de vie est disponible en suivant le lien donné en page 1

Partie réservée au SPIANC

Les modalités de mise en service et de réception sont-elles conformes ?
 Oui Non

Le projet de C.d.V est fournie ?
 Oui Non

PIÈCES À JOINDRE AU PRÉSENT DOSSIER TECHNIQUE

1. Le présent formulaire dûment complété	<input type="checkbox"/>
2. L'Étude de définition de dimensionnement et d'implantation de filière y compris les ouvrages d'infiltration indiquant la description (site, réseaux etc.) et le dimensionnement des ouvrages (note de calcul), les sondages (perméabilité) et les fiches techniques des équipements projetés	<input type="checkbox"/>
3. Les plans du projet d'assainissement non collectif	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> • Plan de situation (1/5000 à 1/10 000^e) • Plan d'implantation de la filière (1/100 à 1/250^e) sur lequel figure l'immeuble et l'ensemble des composants de la filière ANC projetée à l'échelle (branchements, collecte, traitement et infiltration etc.) • Plan de coupe de la filière dans le terrain (avec points de niveau) 	<input type="checkbox"/>
4. Le cas échéant, l'accord du propriétaire de l'exutoire (cas d'une évacuation dans le milieu superficiel).	<input type="checkbox"/>
5. Un justificatif d'adresse (personne physique) ET d'une pièce d'identité OU d'un extrait de Kbis (société ou professionnel) datant de moins de 3 mois OU pour les organismes publics : Code Service et n° d'engagement (CHORUS) du porteur de projet ou de son représentant.	<input type="checkbox"/>
6. Les avis particuliers :	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Avis hydrogéologue agréé (zone sensible, nappe ...) ▪ Déclaration au titre du Code de l'environnement ... 	<input type="checkbox"/>
7. Cette liste n'est pas exhaustive, vous pouvez compléter votre demande de toute pièce utile à la compréhension de votre projet (note de calcul, schéma ...)	<input type="checkbox"/>



Partie réservée au SPIANC

RAPPEL IMPORTANT



Le maître d'ouvrage doit mettre en place une surveillance des systèmes de collecte et des stations de traitement des eaux usées en vue d'en maintenir et d'en vérifier l'efficacité. Il doit rédiger et tenir à jour un « cahier de vie ».

Un panneau d'information du public devra également être implanté sur le site et comporter à minima le nom du maître d'ouvrage, la nature du projet, le lieu où le dossier réglementaire ou de conception est consultable. Les Performances minimales de traitement attendues pour les paramètres DBO5, DCO et MES des stations recevant une charge brute inférieure à 120 kg/j de DBO5 sont rappelées dans le tableau ci-dessous.*

Paramètre	CONCENTRATION maximale à respecter, moyenne journalière	RENDEMENT MINIMUM à atteindre, moyenne journalière	CONCENTRATION rédhibitoire, moyenne journalière
DBO5	35mg O2/l	60 %	70mg
DCO	200mg O2/l	60 %	400mg
MES	-	50 %	85mg/l

(*) Source arrêté du 21 juillet 2015

3 Avis du SPIANC sur le projet d'installation

L'avis du SPIANC sur votre projet d'installation sera émis à l'issue de l'examen du présent dossier, complété si nécessaire par le propriétaire, complété si nécessaire par une visite sur site.

En l'absence d'un élément constitutif du dossier, le SPIANC ne se prononcera pas sur la conformité du projet.

Partie réservée au SPIANC